

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 2 décembre 2021

Délibération
N°C2021_238

Membres en exercice :	77
Votants :	67
Suffrages exprimés :	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2021_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021_272) ; BELART Xavier (délibération C2021_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021_272) ; HERAS délibération C2021_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021_243 et C2021_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_270 et C2021_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; PY Michel (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021_241)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération C2021_227 à C2021_240 et à partir de la délibération C2021_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021_235) ; PY Michel (de la délibération C2021_227 à C2021_242, de la délibération C2021_244 à C2021_269, la délibération C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – Médiathèque – Contrat Territoire-Lecture

N°C2021_238 (2)

Mis en place en 2010 par l'État, les Contrats Territoire-Lecture (CTL) constituent un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, dans le but de favoriser l'accès à la lecture et à la culture sur un territoire donné. Ils accompagnent les collectivités territoriales, dont les intercommunalités qui représentent un échelon pertinent d'actions, de partenariat et de financement.

Un CTL a pour vocation à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs culturels d'un territoire et à toucher les populations éloignées de la lecture. Il permet de structurer des projets variés (ex. renforcement d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale, actions hors les murs destinées aux publics éloignés du livre, développement du numérique sur un territoire).

Afin de poursuivre la structuration du réseau de lecture publique et d'enrichir le dynamisme culturel du territoire, la Médiathèque intercommunale du Grand Narbonne, souhaite développer un programme d'actions culturelles de proximité.

Ce dernier, destiné à toutes les tranches d'âge de la population, vise à favoriser le vivre ensemble et à permettre l'accompagnement des professionnels du réseau à l'utilisation de nouveaux outils favorisant la transmission.

Les actions culturelles prévues dans le CTL s'inscrivent dans le projet culturel du Grand Narbonne 2021-2023. Elles s'articulent autour de trois axes :

- Valoriser la richesse culturelle du territoire ;
- Stimuler les pratiques autour de l'écrit et du spectacle vivant ;
- Favoriser l'accès à la culture numérique au sein du réseau de lecture publique.

Il convient qu'un contrat soit formalisé entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et l'État afin de solliciter un accompagnement financier auprès des services de la Direction des Affaires culturelles d'Occitanie (DRAC).

Le Contrat Territoire-Lecture engage financièrement la collectivité et l'Etat à parité égale avec la DRAC (50%).

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'adhérer au dispositif Contrat Territoire-Lecture à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'adhésion du Grand Narbonne à ce dispositif ;
- D'autoriser l'encaissement des recettes selon les modalités prévues par le dispositif et le Trésor Public.

Pièce jointe à la délibération :

Contrat

N°C2021_238 (3)

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 20/12/2021
et de sa publication
le : 20/12/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

